

WG BELGIAN GRID 27/06/2011

Modèle d'implémentation opérationnelle du
concept "Closed distribution systems"

Conclusions des discussions



Powering a world in progress

Agenda

- Modèle d'implémentation opérationnelle retenu par le WG Belgian Grid (27/6)
- Focus
 - Processus de l'allocation des UR_{CDS}
 - responsabilité du Gestionnaire CDS
 - conditions pour une sous-traitance à Elia
 - Qui est Gestionnaire de CDS ?
- Next steps

WG Belgian Grid : Modèle retenu pour implémentation opérationnelle

Principe: gestion de l'accès des UR_{CDS} opérée par Gestionnaire_{CDS} lui-même.

Exception: à la demande expresse du Gestionnaire_{CDS} gestion accès de(s) UR_{CDS} par Elia + conditions fixées dans annexe au contrat d'accès. Même dans ce cas, pas de relation directe entre UR_{CDS} et Elia (mandat du UR_{CDS} pour activation du processus au Gestionnaire_{CDS}).

Ces deux modes de gestion peuvent se combiner dans un CDS.

Charges mobiles Infrabel: hors scope du modèle

		Régime de principe	Régime d'exception des UR _{CDS}
		Gestion par le Gestionnaire _{CDS}	Gestion par Elia
Tâches : Accès des UR _{CDS}	Metering : placement, gestion, relevé du compteur UR _{CDS}	Gestionnaire _{CDS}	Condition : Compteur ¼ horaire avec télétransmission + critères spécifiques (*)
	Allocation : répartition, pour chaque UR _{CDS} , de l'énergie dans le périmètre d'ARP correspondant	Gestionnaire _{CDS} (*)	Condition : recevoir, par ¼h, mesures ou allocation des UR _{CDS} non mesurés (*)
	Contrôle : correspondance Σ des allocations <-> infeed du site (par point d'accès)	Elia	
	Facturation : Envoi factures (1) déséquilibre aux ARPs ;(2) accès & raccordement à UR _{Elia} /CDS	Elia	
	Nominations des ARPs actifs	ARP _{UR-Elia} pour consommation de l'UR _{Elia} ARP _{UR-CDS} pour consommation des UR _{CDS} actifs ARP _{PEO} pour le solde (pertes, consommation des UR _{CDS} non actifs, fraudes, erreurs de bouclage...) : rôle rempli par ARP _{UR-Elia} sauf si désignation d'un ARP spécifique	
	Gestion du registre d'accès des UR _{CDS}	Gestionnaire _{CDS}	Elia

- (*) Ces compteurs doivent disposer des spécificités permettant à Elia de rencontrer ses besoins de facturation (voir standards Elia)
- (*) Le Gestionnaire_{CDS} peut sous-traiter cette activité à un tiers, mais le Gestionnaire_{CDS} reste contractuellement responsable envers Elia de la qualité de l'allocation, en cas d'erreur ou de problème identifié.
- (*) Le Gestionnaire_{CDS} peut sous-traiter cette activité à Elia. Pour permettre à Elia de réaliser l'allocation entre tous les ARP actifs sur le site, le Gestionnaire_{CDS} doit fournir contractuellement (en annexe au contrat d'accès) à Elia le schéma de répartition de l'infeed (l'injection et le prélèvement net) entre chaque UR_{CDS} situé sur le site (et ce par 1/4h), en tenant compte de la diversité des profils (hors profils AMR). Les données d'allocation fournies à Elia doivent avoir des caractéristiques spécifiques (v. annexe au contrat d'accès).
Elia demande que le Gestionnaire_{CDS} communique aussi à l'UR_{CDS} et à l'ARP_{UR-CDS} concerné le profil de l'allocation qui lui sera appliquée lorsqu'il fait le choix d'un fournisseur. Cette clé peut être reprise dans le contrat de fourniture.

Processus de l'allocation : responsabilité du Gestionnaire CDS (I)

Enjeu essentiel

Assurer une allocation correcte, communiquée dans le timing des processus Elia et de qualité telle que les ARP ne contestent pas les factures de déséquilibre.

Modèle convenu entre le WG Belgian Grid et Elia

- Gestionnaire_{CDS} est responsable du processus d'allocation même lorsque réalisé par un tiers (Elia, GRD, clearing house...)
Allocation correcte = activité complexe (connaissance fine du réseau et des sous-points d'accès au sein du site)
=> Gestionnaire_{CDS} est le seul capable de réaliser l'allocation
- Gestionnaire_{CDS} communique à Elia (timing idem processus existants):
 - Allocation par 1/4h des quantités d'énergie au périmètre d'équilibre de chaque ARP actif :
 - ARP correspondant aux utilisateurs actif ;
 - ARP du consommateur directement raccordé chez Elia ;
 - ARP pour le solde (pertes, fraudes, erreurs de bouclage de l'équilibre du site...): désigné par le Gestionnaire_{CDS} dans le contrat d'accès. A défaut, rôle rempli par ARP du consommateur directement raccordé chez Elia.
 - Toute information utile pour tarifs Elia (à lister dans le contrat d'accès)

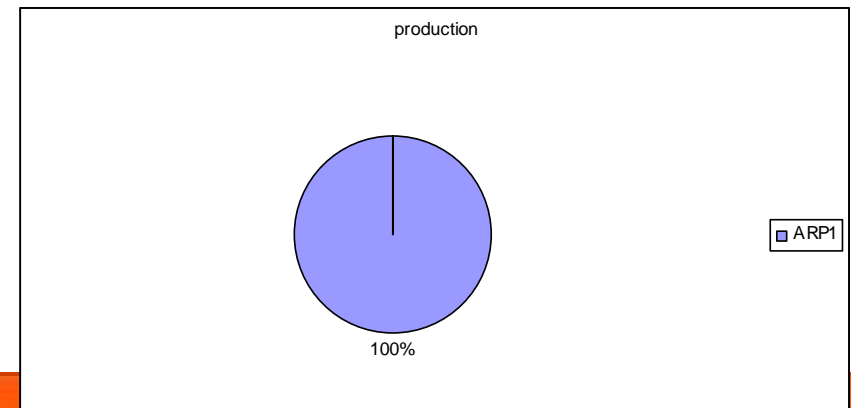
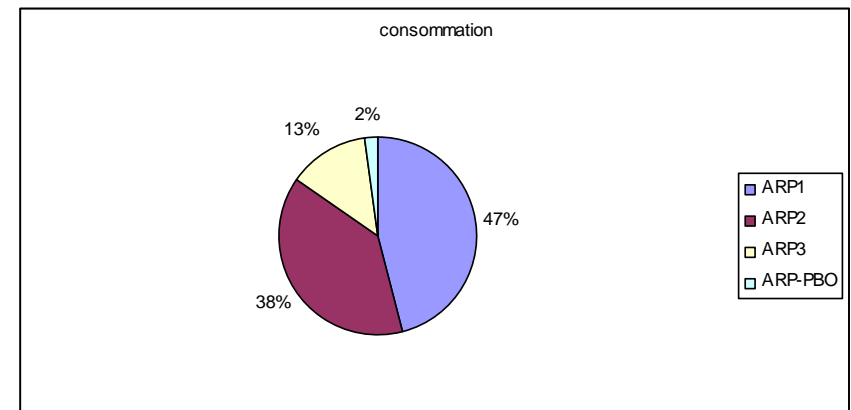
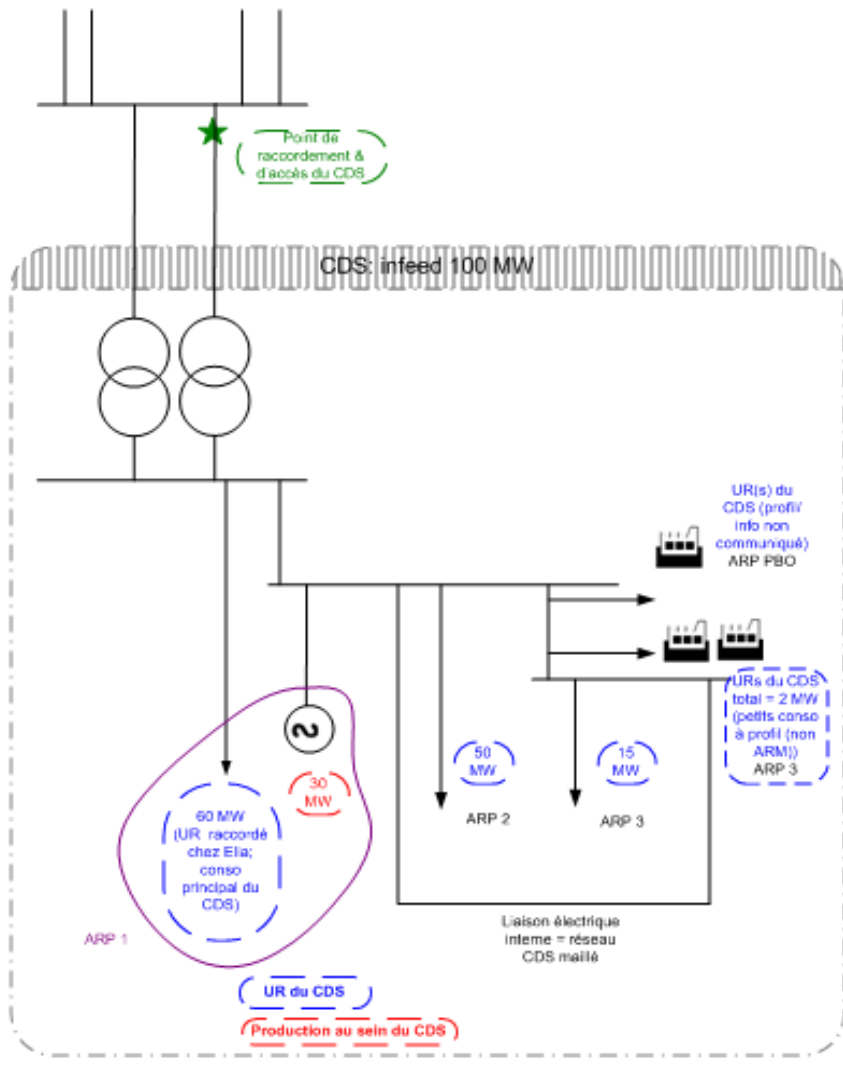
Processus d'allocation : conditions pour une sous-traitance à Elia (II)

Elia peut réaliser la tâche formelle d'allocation SI

- quantités d'énergie pré-attribuées par 1/4h par UR-CDS non mesuré par Elia
 - compteur ¼ horaire avec télémesure + ayant les spécificités permettant à Elia de rencontrer ses besoins de facturation
 - terme de bouclage attribué à un ARP précis
 - échanges de données selon protocole prédéfini
 - Gestionnaire_{CDS} responsable si problème d'allocation (il en recherche l'origine).
- ⇒ Elia = intermédiaire entre Gestionnaire_{CDS} et ARPs actifs sur le site (transmission de l'allocation aux ARP_{UR-CDS} correspondants + facture d'ARP)
- ⇒ Elia facture ce service au Gestionnaire_{CDS}

Processus d'allocation : exemple

	ARP1	ARP2	ARP3	ARP-PBO
consommation	60	50	17	3
production	30			



Qui est Gestionnaire_{CDS} ?

- Utilisateur raccordé au réseau Elia (où se situe le point d'accès et le point de raccordement) est, par principe, le Gestionnaire_{CDS} du réseau situé en aval :
 - Statut organisé par la loi/décret:
 - Fédéral: reconnaissance automatique des réseaux industriels existants, après déclaration dans les 6 mois d'entrée en vigueur de la loi ;
 - Flandre : à partir du 01/07/2011, le gestionnaire d'un CDS mentionne son existence à la VREG. Si son site traverse une voirie publique et se situe sur plusieurs parcelles cadastrales, la VREG doit autoriser formellement ce statut. Le régulateur peut contrôler et supprimer ce statut si non-respect des obligations imposées au CDS.
 - Wallonie / Bruxelles: pas encore de texte
 - Utilisateur raccordé au réseau Elia a un contrat de raccordement et un contrat d'accès avec Elia. Il reçoit toutes les factures envoyées par Elia (accès, raccordement).
 - Utilisateur raccordé au réseau Elia peut désigner une entité indépendante comme Gestionnaire_{CDS}
- Quels liens entre Gestionnaire_{CDS} et fournisseur ?
 - Principe : pas d'obligation d'unbundling entre rôles de fournisseur/producteur et de Gestionnaire_{CDS}
 - Possibilité de laisser le détenteur du contrat d'accès du point d'accès du site chez un fournisseur, tant qu'un autre fournisseur n'est pas actif sur le site
 - Dès qu'un 2° fournisseur actif sur le CDS, le Gestionnaire_{CDS} doit être détenteur du contrat d'accès
 - Nouvelle annexe au contrat d'accès (à signer par Gestionnaire_{CDS})

Next steps en collaboration avec WG Belgian Grid

- Users' Group 29/9: validation du modèle d'implémentation
- Etablir cartographie opérationnelle de l'ensemble du processus d'activation d'un sous-point d'accès (données, timing, conditions, définitions...)
- Revoir contrat d'accès pour y intégrer le design du modèle (nouvelle annexe)
- Vérifier impacts sur les contrats de raccordement et ARP
- Lister modifications au règlement technique fédéral